



séjour en congés bonifiés indemnité vie chère

LETTRE OUVERTE

Monsieur Laurent RIDEL
Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Ministère de la justice
Direction de l'Administration Pénitentiaire
13 Place Vendôme

Objet : Versement effectif indemnité vie chère pendant le séjour en congés bonifiés.

Monsieur le Directeur,

J'attire votre attention sur les difficultés récurrentes administratives et comptables que rencontrent les agents éligibles aux congés bonifiés pour pouvoir bénéficier du versement effectif de l'indemnité de vie chère durant leur séjour sur leurs territoires considérés.

Pour rappel, ce complément de rémunération dont le montant varie en fonction du lieu du congé bonifié permet de supporter la cherté de la vie pendant le séjour du fonctionnaire où il a des attaches profondes.

Par ailleurs, dans ce contexte particulier où l'inflation est galopante et notamment en Outre-Mer, Force Ouvrière Justice vous interpelle pour donner des instructions de services par anticipation pour la mise en paiement de cette majoration pendant le congé bonifié du fonctionnaire éligible conformément aux dispositions législatives visées dans le décret 2020- 851 du 02 juillet 2020 relatif à la réforme des congés bonifiés.

Dans l'attente d'une prise en compte des difficultés signalées, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général

Emmanuel BAUDIN

